



CENTRE HOSPITALIER ARIEGE COUSERANS
BP 60111 – 09201 SAINT-GIRONS CEDEX

DECISION N° 9 - 2023

**Portant délégation en faveur de Madame Manon CAUBERE,
Attachée d'Administration Hospitalière,
Responsable du service des Finances**

**La Directrice par intérim du Centre Hospitalier Ariège Couserans
et de l'Etablissement Public Médico-Social « La Vergnière »**

- Vu la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » du 21 juillet 2009,
- Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,
- Vu le Code de la Santé Publique, et plus particulièrement les articles L 6143-7, L6145-16, R6143-38, R 6145-70, et D 6143-33 à 6143-35,
- Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu l'organigramme en vigueur au 20 janvier 2023,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie du 16 décembre 2022 désignant Madame Marie DUNYACH, Directrice d'Hôpital, en tant que Directrice par intérim du Centre Hospitalier Ariège Couserans et de l'Etablissement Public Médico-Social « La Vergnière » à compter du 29 décembre 2022,

DECIDE

Article 1

En cas d'absence de Madame Marie DUNYACH, Directrice par intérim, et de Monsieur Frédéric Riant, Directeur des Finances, de l'Ingénierie et des Prestations, délégation de signature est donnée à Madame Manon CAUBERE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du service des Finances, pour signer les tirages de ligne de trésorerie et d'affacturage auprès des partenaires bancaires de l'établissement.

Article 2

Monsieur le Directeur des Finances, ainsi que Monsieur le Trésorier sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 3

La présente décision est publiée au Recueil des Actes Administratifs.

Article 4

La présente décision prendra effet à compter du 9 mai 2023.

SPECIMEN DE LA SIGNATURE

Manon CAUBERE



Fait à Saint-Lizier, le 27 avril 2023

Marie DUNYACH
Directrice par intérim

